

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 2124

présenté par  
M. Touraine, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 5, substituer au mot :

« s' »

le mot :

« Lorsqu' ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.